L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 7 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

VI—Suite.

Il eut peur de sa propre violence; et son cœur se contracta avec une telle force qu'il dut s'appuyer au banc pour ne pas tomber.

Paula! dit-il alors d'une voix à peine perceptible.

A cet appel à la fois timide et repentant, la jeune fille releva les yeux, et à travers l'ombre de la nuit, elle vit la pâleur de Jean et trouva dans son cœur la force de sourire.

—Ne craignez rien, dit-elle, et parlez. Je suis forte, et je puis tout entendre....

Peyraud hésitait. Avait-il le droit de porter à celle qu'il adorait, et qu'il voyait si faible, si maladive, un coup qui peut-être lui serait fatal.

Il sembla qu'elle lût ce qui se passait dans sa conscience.

—Jean, reprit-elle, je vous en supplie.... parlez. Vous ne savez pas, vous ne pouvez savoir quel écho sinistre votre cri a réveillé en moi.... Lâche! avez-vous dit; meurtrier!.... Oh! il faut que je sache tout.... il faut que je plonge jusqu'au fond dans ce gouffre de mystère et de honte au milieu duquel je me débats.... et, dussé-je mourir de ce que j'apprendrai, mieux vaut cela cent fois que de vivre avec les angoisses qui me torturent!

Peyraud devait-il résister à une prière ainsi formulée?.... Non.

Il parla, et, lentement, commandant à la colère, au mépris, au dégoût que lui inspirait Lucien de Pretz, il raconta ce que le hasard venait de lui apprendre. Silencieuse, sans l'interrompre d'un mot ni d'un geste, Paula avait tout entendu.

—Ainsi, disait Jean, dont les ongles crispés déchiraient la chair, voilà l'homme pour lequel on m'a chassé, l'homme à qui votre père veut vous unir, l'homme enfin dont peut-être vous alliez porter le nom!....

La tête baissée, Paula réfléchissait profondément.

Jean s'était tu. Il respectait sa méditation. Anxieux, il attendait le premier mot que sa bouche allait prononcer. Ne défendrait-elle pas cet homme!....

Le front de la jeune fille se releva.

Il rayonna d'un éclat si pur et si doux, qu'en la regardant, Jean songea involontairement à ces martyrs de l'école italienne, au visage inondé d'enthousiasme et de douleur.

—Jean, dit la jeune fille à voix basse, vous m'aimez?

—Si je vous aime!....

—Assez pour tout me sacrifier....

—Tout.... jusqu'à ma vie....

—Bien.... Ecoutez donc ce que je vais vous dire.... Jean, vous m'avez accusée, vous m'avez maudite peut-être....

Et comme le jeune homme protestait d'un geste:

—Vous deviez me maudire.... et je vous pardonne.... car moi aussi je vous aime.... à donner ma vie pour vous!....

—Paula!.... mais c'est le réveil! c'est l'avenir qui s'ouvre devant moi!....

—Attendez, Jean.... je vous aime, je vous estime à ce point qu'aujourd'hui je vais tout vous révéler.... pourquoi mon père vous a chassé, pourquoi je n'ai pas tout bravé pour rester fidèle à la parole que je vous avais donnée.... pourquoi enfin j'aurais marché au bras de cet homme.... jusqu'à l'autel.... mais pas plus loin....

—Que voulez-vous dire?....

—Cela veut dire que je serais allée jusque-là, en face de Dieu, me demandant s'il permettrait un crime atroce, effrayant, que mes lèvres ne sauraient même pas nommer.... et confiante dans sa justice qui, au moment suprême, aurait frappé l'infâme....

—Paula! Paula!.... je ne vous comprends pas....

Et Jean se demandait si le délire ne troublait pas cette raison si droite et si pure....

—Non, Jean, dit-elle encore, répondant à la pensée qu'elle devinait, je ne suis pas folle.... écoutez-moi.... tout à l'heure vous reculerez effrayé, et vous vous demanderez comment je ne suis pas morte d'horreur et de dégoût.

Paula appuya sa main sur son front, comme pour calmer la fièvre qui montait à son cerveau.

Puis elle commença son récit.

Le lecteur nous permettra de nous substituer à la narratrice et de compléter ainsi l'épisode douloureux et étrange qu'elle contait à l'homme qu'elle aimait de toutes les forces de son cœur honnête.

VII

Le comte Pierre Jean de Versannes était né en 1790.

A l'époque de notre récit, il avait dépassé la soixantaine. Mais, à le voir, il eût été difficile de ne pas lui attribuer un âge plus avancé.

Le comte était d'une taille au-dessous de la moyenne; tant qu'il avait été jeune la délicatesse de ses formes ajoutait à l'élégance de sa tournure et à l'exquise distinction de ses allures.

Son père l'avait, dès 1792, emmené hors de France, ayant été l'un des premiers à donner le signal de l'émigration. Et c'était en 1815 seulement que Pierre de Versannes était rentré dans sa patrie. Il avait vu, pendant ces longues années d'exil volontaire, les descendants des plus grandes familles réduits à la misère, et c'était pour lui un grand grief contre la société moderne que d'avoir rencontré le marquis de Montbazet allumeur des quinquets et la comtesse de Virieu ravaudeuse.

Nous raconterons plus loin à quel point Pierre-Jean avait hérité les haines de son père contre le monde nouveau; à l'heure où nous le retrouvons, il appelait encore Napoléon: Buonaparte, et, pour peu qu'on le contrariât trop vivement, il récitait sérieusement la kyrielle d'injures ridicules qu'il avait apprise par cœur dans les journaux de la Restauration.

A trente ans, il était capitaine dans la garde royale qui, ainsi qu'on le sait, coûtait plus de vingt millions à la France. En 1825, les de Versannes reçurent de fortes indemnités sur le milliard, et en quelques années leur fortune devint considérable. Après 1830, Pierre-Jean de Versannes brisa son épée et ne la reprit qu'à la nouvelle guerre de Vendée. Mais après l'échauffourée de la duchesse de Berry, il renonça pour toujours à la politique.

C'était un esprit vif; toujours en mouvement, curieux de l'inconnu: nature essentiellement nerveuse au physique comme au moral. Beaucoup de la femme, des énergies capricieuses et d'absurdes faiblesses; jamais d'équilibre. Mais à mesure qu'il vieillissait, l'esprit de domination qu'il possédait avait tourné au despotisme. La mort de sa femme, née d'Angères, avait brisé les derniers liens qui le rattachaient à la société; il avait pris dès lors en haine ce monde qui, d'après lui, courait à sa perte, en oubliant la notion du respect. L'histoire des vingt dernières années n'étaient pour lui qu'une longue série d'attentats contre le droit imprescriptible de ceux qu'il regrettait.

Peu à peu, et comme malgré lui, son isolement l'avait fait égoïste. Il vivait avec sa fille, mais, malgré l'affection qu'il lui portait, il se montrait inconsciemment persécuteur. Tout ce qui n'était pas lui-même, tout ce qui ne concourrait pas à ses propres satisfactions le laissait indifférent. Mais, au contraire, il poursuivait avec une invincible ténacité la réalisation de toute idée flattant, soit ses goûts personnels, soit son orgueil.

Et lorsqu'il rencontrait une opposition sérieuse, lorsqu'une résistance imprévue venait faire obstacle à ses desseins, le comte de Versannes avait des emportements furieux, de véritables colères d'enfant. Il trépignait et criait et pleurait, comme fait un bébé auquel on refuse un jouet. Cette exaltation ridicule prenait même de telles proportions qu'elle dégénérait en crise nerveuse. Avec l'âge, ces tendances s'étaient accrues. Les médecins avaient reconnu en lui les symptômes non équivoques d'une hypertrophie du cœur et, sur leurs conseils, Paula, sa fille, avait dû écarter peu à peu de son père les quelques amis qui lui étaient restés fidèles, mais qui ne se pliaient pas suffisamment à ses caprices séniles.

La solitude s'était faite autour de lui. Et cependant, sous le prétexte le plus futile, il tombait dans des accès de colère qui épouvantaient Paula, en lui faisant craindre une issue fatale.

Détaché de toutes les choses de la vie commune, éloigné de la politique, se tenant à l'écart de tout ce qui se passait au dehors, le comte de Versannes s'était pris, vers sa cinquantième année, de deux passions qui l'avaient absorbé tout entier.

Revenant à des occupations qui avaient charmé les derniers loisirs forcés de l'émigration, le comte s'était adonné à la peinture sur verre.

En même temps, il s'était fait collectionneur de faïences anciennes.

Au reste, pénétrons dans l'atelier, dont nous avons décrit l'intérieur; et son aspect nous édifiera sur les derniers côtés de ce caractère bizarre.

C'était une vaste pièce de quinze mètres de long, très haute de plafond, éclairée par des baies étroites, à forme ogivale, garnies de vitraux aux couleurs vives.

La fortune du comte de Versannes lui avait permis d'acquérir, à des prix considérables, les chefs-d'œuvres de diverses époques.

Il y avait là des vitraux du quinzième siècle, avec leurs teintes jaunes et grises, aux perspectives d'édifices et de paysages; à côté, c'étaient les allégories du seizième, représentant les personnages de la théologie dogmatique.

Eblouissement de richesses amoncelées, à faire pâlir d'envie les Claës de Douai.

Les dressoirs pliaient sous les faïences de Moustiers, avec leurs arabesques de camaïeu bleu. Les azulejos authentiques luisaient pendant aux faïences émaillées à la façon de Luca Della Robia. Les faïences de Henri II étaient représentées par le chandelier qui n'a que deux pareils au monde, ayant appartenu, l'un à Mme de Lafayette, l'autre à Anthony de Rothschild. Puis sur toutes ces raretés retombaient les plis d'admirables tapisseries, sorties, au onzième siècle, de la fabrique de Poitiers.

Est-ce à dire que le comte de Versannes fût un grand artiste? Non. C'était un tenace, rien de plus. Il s'était efforcé de dérober aux anciens vitraux le secret de leurs éclatantes couleurs, et il avait tenté de résoudre le problème de lumière et d'ombre, qui est le véritable arcanum perdu des antiques peintures. Cherchant à utiliser la translucidité du verre, il avait obtenu des effets bizarres, mais qui n'avaient d'autre mérite que leur étrangeté.

Cependant, dans le chaos de cet atelier d'amateur (la pire chose qui puisse affliger les regards d'un sincère servant de l'art), se trouvait une œuvre qui tout à coup et sans qu'on pût s'expliquer le sentiment auquel on obéissait, attirait les regards.

C'était un vitrail en trypique.

A quoi fallait-il attribuer l'impression profonde, en quelque sorte extra-humaine, qui vous attirait vers cette œuvre, que peut-être eût dédaignée un véritable peintre? Le panneau du milieu était rempli par le portrait d'une femme qui rappelait, à s'y méprendre, la sainte Cécile que Carlo Dolce peignit pour le duc Côme III et qu'on admire au musée de Dresde. La tête, encadrée de cheveux blonds, était rayonnante de pureté et d'enthousiasme, expression que faisait ressortir le nimbe d'or sur lequel elle se détachait. Elle était drapée plutôt que vêtue d'une étoffe à tons jaunes, qui semblait éclairée par un soleil invisible.

Cette peinture était l'œuvre du comte, et celle à laquelle il s'était plu à donner la physionomie de la patronne des musiciens, avait porté naguère le nom de comtesse de Versannes.

Elle était morte alors que Paula atteignait sa dixième année. Par une de ces étrangetés fréquentes chez les caractères essentiellement égoïstes, le comte qui, pendant la vie de sa femme, ne lui avait témoigné qu'une indifférence presque dédaigneuse, absorbé qu'il était par ses préoccupations politiques, avait éprouvé à sa mort une douleur des plus profondes. Alors qu'elle ne fut plus auprès de lui, il prodigua à son souvenir ces soins, cette tendresse qu'il lui avait si parcimonieusement mesurés pendant sa vie. Ce fut une adoration rétrospective d'une violence inouïe. La morte devint une idole et, devant cette idole, Mr de Versannes restait parfois prosterné pendant de longues heures.

Rien n'est plus bizarre que ces névroses du cerveau.

Le comte en était arrivé à cette quasi-aberration mentale de se persuader que jamais couple n'avait été plus sincèrement, plus amoureusement uni sur la terre. Il s'était créé à lui seul toute une légende, se transformant en Pétrarque sénile d'une Laure idéale. Et ce sentiment étrange, morbide en quelque sorte, avait pris chez le comte de Versannes les formes monomaniaques. Travaillait-il, toujours il avait les yeux fixés sur le portrait de la comtesse. Prenait-il ses repas, il plaçait à côté de lui une miniature reproduisant ses traits; plus encore, depuis quelque temps, il avait donné ordre qu'à la table de famille, restât toujours inoccupée la place de celle qu'il appelait l'absente. Il la servait comme si elle eût été là — elle qu'il avait, durant sa vie, soumise à tous les caprices de son caractère absolu. Et si quelque domestique, et Paula elle-même manquaient aux règles d'étiquette qu'il avait imposées à tous ceux qui l'entouraient, il entrait dans une irritation fiévreuse qui dégénérait parfois en crise périlleuse.

Seul, il parlait à cette image muette, lui prodiguant des protestations juvéniles et folles. En face d'un tiers, il la consultait du regard, de la voix même, avant de répondre. Il voulait qu'on la crût présente, et il expliquait sa fantaisie avec des larmes dans les yeux. Ce vieillard retournait vers l'enfance.

Tel était le comte.

Nous avons dû expliquer ce caractère qui seul peut justifier ce qui va suivre. Il peut se résumer en quelques mots: Excitation nerveuse doublée de sénilité.

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1re classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,

A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwège, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, à *la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, à *la mairie de Besançon* (Doubs);

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, à *la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, à *la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, à *la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefoncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA.

25 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA,

transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Pour aller et retour............$1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, No 20 de la rue de l'Union.

25avril—6m

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent, Au No 38 de la rue des Magasins.

18sept—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Port de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur FART - BLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING, No 25 de la rue Decatur.

28sept—1m

POUR LES OPELOUSAS. Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA,

C. G. Picket, capitaine. A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McFEACKE No 46 de la rue du Camp.

11 sept—

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. BERTHA,

W. Burton, capitaine. T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE,

Capitaine JAS. F. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal

28juil—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYTOR,

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE,

Capitaine Jos. Aucoin, P. Charlet et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

15 juillet—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur, KATE DICKSON,

U. D. TERREBONNE, capitaine, Claiborne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall tous les... Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur W. J. POITEVENT,

Capitaine J. A. Ruiz, commis G. F. Bartley et G. Hano, Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.

2 oct.—

PAQUEBOT DE LA HALLE.

Pour Port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin—Pour Barre, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur IBERIA.

Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie du M. T.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord, en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.

VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.

FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous: De Brême. de la Nlle-Orls

Hannover... 15 sept. 17 oct.

Frankfurt... 1 oct. 14 nov.

Hannover... 17 nov.

Frankfurt... 15 déc.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres............$150 en or.

Entrepont............

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres............$150 en or.

Entrepont............45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres............$35 en or.

Entrepont............15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 41 de la rue de l'Union.

8 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.

BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.

GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.

ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.

CELTIC, Samedi, 2 oct., à 6 30 A. M.

BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.

BRITANNIC, Samedi, 16 oct., 6 A. M.

GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX.—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer CORTES, Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Samedi, 9 oct. à 8 h. A. M.

Passage............$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,

CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,

CITY OF HAVANA.....Capt S F. Philips

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant S. F. Philips,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope (1er District) le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 19 octobre.

13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis,

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 tonneaux

YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux

C. W. LORD, L. Colton, 1400 tonneaux

Départ, SAMEDI le 2 octobre, à 8 heures du matin,

Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD, Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40

Passage pour Philadelphie..........50

Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 60

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1865.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 163 Esplanade Street.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur-général.

12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. heures A. M. ... Départs du Lac heures A. M. ...

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.

5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive: Express and Mail daily at 3.55 p. m.

Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p.m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope) A partir du 20 septembre

DEPARTS. ARRIVEES.

Express....7:50 A. M. | Express....9:0? P. M.

Malle....5:50 P. M. | Malle....11:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From September 20—1874

DEPART. ARRIVE.

Express.....7:50A. M. | Express.....9.01 P. M.

Mail.....5:50P. M. | Mail.....11.30A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. avy 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A.M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté tous les jours.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des prix spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazin.

Il ne sera point reçu de fret après 3 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & Co.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie........$455,120 58

Sur risques de mer........83,962 65

Sur risques de rivières........94,394 ... $568,497 91

En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53

Primes remboursées........33,222 73 ... 199,824 26

$468,673 65

Plus intérêts........35,355 14

$504,028 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances........$ 45,103 90

Pertes par le feu $181,144 52

Pertes sur mer........57,422 42

Pertes sur les rivières et dans l'intérieur........51,427 45

Dépenses générales........55,250

Taxes........19,490

Commissions........35,550

Réfraction (rebate)........51,494 20 ... 476,835 08

Bénéfice net........$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse........$ 55,060 89

Primes en voie de recouvrement........92,133 77

Garanties et billets hypothécaires........211,859 84

Effets à recevoir pour primes........12,481 06

Bonds de la ville et autres bonds........139,616 56

Actions de la Cie du Gaz et autres actions........74,409 85

Primes d'agences en voie de transmission........9,787 21

Dû par des compagnies d'assurances........7,280 61

Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp........70,862 77

Autres propriétés foncières........70,532 54

Succursale, troisième district, prime en recouvrement........1,875 70

Compte suspendu........3,070 16

758,560 63

PASSIF.

Capital........$500,000 00

Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874........166,601 53

Intérêts et dividendes non recouvrés........6,737 15

Réclamations contre la compagnie........4,293 73 ... $677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation........$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu........$114,062 32

Sur risques de mer........69,291 27

Sur risques de rivières........39,296 93

Total des primes........$222,000 52

Moins primes rendues........2,154 77

Primes acquises........$199,845 75

Déduit—Pertes par le feu........$45,106 69

Pertes sur mer........42,115 73

Pertes sur rivières........15,476 60

$102,698 07

Réassurances........21,916 75

Réfactions (rebate)........9,563 07

Taxes........7,620 96

Loyer........2,750 00

Dépenses, et profits et pertes........36,618 10

Réservé pour primes non-terminées........$17,839 39

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes........0

Comptant........47,426 0

Comptes en voie de collection........18,360 2

Billets recevables........

Prêts sur garanties........60,050 66

Prêts sur hypothèques........41,846 25

Stocks et Bons........5,870 00

Installations de bureaux et meubles........2,000 00

En mains d'agents en Europe, etc........6,125 43

$296,517

Moins intérêts non-payés et dividendes........2,196

$294,320 39

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan, A. Terriou, O. Bercier, J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:

Primes sur l'incendie........$129,031 46

Primes de mer........24,310 02

Primes de rivières........6,867 87

Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872........42,000 00

Total........$261,200 8

A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année........50,125 43

$211,083 83

Pertes payées dans l'année:

Sur les risques d'incendie........$64,517 29

Sur les risques de mer........17,696 21

Sur les risques de rivières........18,221 71—100,844 23

$110,229 41

En moins, Refaction (rebate), 15 pour cent........$4,562

Réassurances........15,532 4

Dépenses, taxe, licence, intérêt........8,446 33

Réservé pour pertes non réglées........30,000 00—43,641 84

Bénéfice net........$31,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........$50,716 28

Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis........204,047 36

Primes en voie de recouvrement........431 2

Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc........3,355 43

Propriété foncière........4,557 63

Billets d'actions (stock notes)........262,226 50

$532,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........10 pour cent.

Dividende sur le audit........5

Dividende sur primes remboursées...15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, J. L. Haas, J. J. Braselman, Col. T. H. Hunt, W. T. Blakemore, J. D. Hill, J. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. E. Campbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt........$634,876

Pertes, dépenses, taxes........$196,883 76

Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent........59,826 54

256,315 30

Bénéfice net........$75,961 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.

Actions, bons, prêts et effets à recevoir........$409,870 06

En caisse et primes en voie de recouvrement........129,775 77

$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, R. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, R. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY.

7 mars—un 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie........$90,264 65

Primes sur les rivières........13,066 58

Primes maritimes........9,042 82

112,403 35

Moins, primes remboursées........2,425 80

$110,087 73

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie........$22,199 66

Pertes sur les rivières........16,421 12

Pertes sur mer........816 17

$39,427 94

Réassurances........4,589 81

Loyer........2,500 00

Taxes........3,350 35

Réfaction (rebate)........10,277 96

Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt........6,487 30

Réservé pour risques non terminés........27,171 00 ... 93,804 35

16,283 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement........5,789 67

Prêts garantis par hypothèque........81,006 18

Effets à recevoir pour primes........12,460 95

Actions, bons et autres obligations........142,596 83

Propriété foncière........5,447 24

Primes en voie de recouvrement........18,100 69

En caisse........27,062 84

$244,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu........$60,553 60

Mer........12,839 20

Rivières........59,181 32—$133,604 12

Plus—risques non expirées le 31 mars 1875........15,746 00

1?9,349 12

Moins—primes non expirées le 31 mars 1875........17,200 00

Montant net des primes........

Perte par le feu $9,619 84

Pertes sur les rivières........$3,541 35—$43,161 19

Réfaction (rebate)........26,234 22

Réassurances........5,690 05

Primes remboursées........1,325 10

Taxes........14,211 80

Casuel........3,170 42

Loyers........6,565 35

Dépenses........15,408 48

$117,898 38

Moins intérêts profits et pertes........20,192 15 — $97,70

Bénéfice net........$84,

ACTIF.

Effets à recevoir........$226,984 43

Mobilier........4,933 93

Actions du Harbor boat........950 00

Bons de la Ville........1,320 00

Actions de la banque de l'Etat........3,600 00

Comptes pour recouvrements net........14,623 51

En caisse........95,100 00

$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 13 avril—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de année précédente:

Sur risques de feu........$569,621

Sur risques de mer........52,556 10

Sur risques de rivières........55,963 08

Total des primes........$678,140 23

En moins, primes non expirées........121,448 00

Profit net sur les primes le 31 mai 1875........$556,692 23

Pertes payées—

Sur risques d'incendie........$257,344 41

Sur risques de mer........47,772 44

Sur risques de rivières........32,354 65

$337,471 50

Taxes........35,609 48

Réassurances et primes remboursées........26,849 72

Dépenses et quinze pour cent déduction moins intérêt........64,330 07

$464,260 67

Profit........$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières........$232,814 42

Bons de la ville........216,110 60

Actions de banques, chemin de fer et autres........73,611 50

Billets garantis par hypothèque et gages 227,279

Effets à recevoir........85,917

Primes en voie de recouvrement........94,604

Bons de l'Etat........650

Actions d'assurance........19,124

Actions du Valette Dry Dock Comp........10,400 00

Bons hypothécaires de Turner's Association........2000 00

Bons hypothécaires de Odd Fellow's Hall........5000 00

En caisse........106,587 29

$1,223,699 16

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie........$201,306 60

Primes de mer........42,344 83

Primes des rivières........112,114 32—$355,767 75

Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées........276,187 7

Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—

Sur risques d'incendie........$99,247 86

Sur risques de mer........15,447 32

Sur risques de rivières........56,553 21—$140,348 39

Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c........73,706 33—214,054 22

Laissant après paiement de 10 pour cent sur le capital........$62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir........$42,674 01

Prêts sur bons et hypothèques $5,343 23—$69,617

Prêts sur actions, sur demande $17,436 58

Argent en banque........$3,099 96—200,529 54

Propriétés foncières........115,759 42

Bons de la ville, actions de banques et autres........123,584 50

Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c........7,814 11

Total de l'actif........$510,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Santall, A. Levi.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 12 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes........$ 962,321

Tiré au delà des dépôts........

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........$86,000

Autres actions, bons et hypothèques........17,772

Dû par des agents de rachat et de réserve........33,211

Dû par des banquiers et des banques de l'Etat........3,519

Local de la banque........7,902

Autres Propriétés foncières........3,721

Mobiliers et Installations........16,083

Dépenses Courantes........4,972

Taxes payés........4,744

Primes........72,414

Echanges pour le Clearing House........67,978

Billets d'autres Banques Nationales........11,876 0

Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels........1,673 93

Espèces........15,196 77

Billets Legal Tender........104,000 00

$1,404,773 12

PASSIF.

Capital payé........$ 500,000 0

Surplus........11,363

Escompte........1,656

Change........1,896 87

Intérêt........1,317 97

Circulation Nationale non rachetée........419,000 00

Dividendes non-payés........722 2

Dépôts Individuels........637,915

Chèques Certifiés........7,515 67

Dû à des Banques Nationales........1,882

Dû à des Banqui à des Banques de l'Etat........975

$1,404,773 12

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 24 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact— F. POURSINE, E. E. KERR, A. W. B

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues........$

Pertes par incendies sur mer et rivières payées........$34,887 98

Réassurances, refaction (rebate), dépenses, etc........

Total de l'Actif........

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eims Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, H. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg, E. F. Del Bondio, C. H. Miller, Isaac Scherck, H. Ricks, S. J. Nathan, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Puhlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, E. Wildermann.

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton, Alph. Wals, E. Larue, A. Jas, V. Slypert, J. Leisy, A. Granger, J. G. Stor, V. Maignan, J. B. Seguin, E. Schiedecker, P. Maillard, J. B. Mondiegt, M. Bochet, F. Tuzé, jr, H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz, J. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume, J. J. Reiss, J. Angilde, M. Leblond.

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire, E. LARUE—Président, A. JAS—Vice-Président, A. GRANGER—Vice-Président, J. B. SEGUIN—Trésorier, J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes........$758,575 57

Tiré au delà........3,342 8

Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........300,000

Bons des Etats-Unis en caisse........100,000 00

Autres actions et Bons........33,336 00

Dû par des agents de réserve et de rachat........90,637

Dû par d'autres banques nationales........7,165 7

Dû par des banques et des banquiers de l'Etat........3,961

Propriété foncière, mobilier et installations........5,900 87

Dépenses courantes et taxes payées........11,153 3

Primes payées........40,000 0

Echanges pour le Clearing House........104,218 85

Billets d'autres banques nationales........3,978 00

Petite monnaie (y compris les nickels)........941 6

Espèces........17,873

Billets Legal Tender........330,110

Total........$1,661,400

PASSIF:

Capital payé........$500,000

Surplus........17,000

Autres profits non partagés........37,000

Billets de banques non rachetés........269,995

Dividendes non payés........240 0

Dépôts individuels........$693,591 79

Certificats de dépôts, payables sur demande........600 00

Chèques certifiés........11,912

Chèques de caissiers non payés........24,837 —1,036,142 31

Dû à d'autres banques nationales........22,884 37

Dû à des banques et des banquiers de l'Etat........5,869 61

Total........$1,661,850 94

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. FRUDHOMME, L. B. CAIN, E. GOGREVE.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1872........$152,02?

Primes sur les Risques de feu........$120,460 15

Primes sur les Risques de rivières........22,811 66

Primes sur les Risques de mer........$2,771 19

Moins les primes rendues........1,727 55

Moins les primes sur Risques non terminés en 1872........$6,687 00—$4,414

Primes nette pour l'année 1872........$145,608 14

Déficit pour l'année 1872........$2,246 52

$156,854 66

Pertes payées durant la même période—

Sur les Risques de feu........$80,957 94

Sur les Risques des rivières........10,7??

Sur les Risques de mer........$5,725 42

7,451 54

Réassurances........973 65

Taxes........

Refaction au lieu de scrip........15,864 61

Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer........25,797 39

Intérêt dû sur les Scrips non encore payés........4,209

$54,965 25

Moins escompte et intérêts........25,612 42—$9,272

$154,854

Pertes non réglées........20,00

$156,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse........$29,496 54

Effets à recevoir sur prêts et sur gages........

Effets à recevoir sur Primes........$32,573 35

Effets à recevoir en voie de recouvrement........21,068 81

Propriété foncière........50,000 00

Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans........298,646 00

Actions de Banques........64,200 00

Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock........4,000 00

Actions du Harbor Protection Company........385 15

Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés........3,000

Bons I. O. des O. F. Hall Association........3,00

Actions de Compagnie d'assurance........3,36

Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association........1,

Compte suspendu de Bons et d'Actions........$65,156 85

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHERS, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS, Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1874

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu........$429,805 17

Primes sur les risques de mer........65,538 12

Primes sur les risques de rivières........32,508 24

Total........$522,651

En moins:

Primes sur risques non expirés........$123,724 24

Primes remboursées........2,377 32 $126,101 56

Primes nettes acquises........$396,549

A ajouter:

Intérêts........16,248 27

Profits et pertes........4,041 44

Primes sur Por........516 15 21,096

$417,646

Pertes payées sur les risques de feu $145,170 15

Pertes payées sur les risques de mer 34,364 78

Pertes payées sur les risques de rivières........13,429 38

Pertes en litige........5,812 00

Pertes non-ajustées et ajustées et non échues........12,129 55 11,506 69

Réassurances........11,869 63

Refaction (rebate)........20,097 47

Commissions d'agences........21,994 64

Dépenses d'agences........6,010 21

Licence........1,000 00

Dépenses de bureau........26,323 17

Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc........9,223 39

Frais de Cours et d'avocats........122 21 326,168

Bénéfice net........$91,479

ACTIF.

En caisse:

Dépôt au Germania Natl Bk. $75,987 34

" " Louisiana Natl Bk. 5,441 19

En mains d'agents aux E. U. et en Europe........26,776 64

Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $97,903 42, évalué........25,000 00

Effets à recevoir pour primes........12,061 07

Prêts sur hypothèques........147,542 28

Prêts sur nantissements........20,733 19

Effets à recevoir........15,613 29

Bons........32,415 58

Actions........38,566 78

Primes en voie de recouvrement........49,459 82

Propriété foncière........5,135 64

Propriété mobilière........25,000 00

Dû par divers........6,697 77 494,438

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)........257,580 00

Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés........2,312 50

Primes sur risques non terminés........123,724 24

Pertes non réglées........17,941 65

Dû à divers........701 21 402,959

Surplus........$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net des primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes.

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,038 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA, ABE HIRSCH, JOHN LEISY, J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN, I. K. SMALL, J. PLAISENT, LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM, PIERRE LANAUX, M. MUSSON,

14 j an v—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes........$656,594 86

Bonds des Etats-Unis........466,000 00

Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or........

Diverses actions........73,755 46

Dû par Banques et Banquiers........17,772 56

Propriétés foncières, meubles et installations........9,209 17

Dépenses courantes........

Billets du Trésor (Legal Tenders)........$122,000 00

Billets de Banques Nationales........11,590 55

Or........14,004 84

Chèques sur banques locales payables en currency........190,302 06

$1,657,333 39

PASSIF:

Capital payé........$500,000 00

Surplus........11,363 11

Circulation........419,600

Dépôts........723,584 1

Chèques du caissier........

Escomptes, Intérêt et Change........

Dû à Banques et Banquiers........

Dividendes non réclamés........

$1,657,333

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres associés sur décès........$54,256

Montant reçu, intérêt et dividendes........2,167 44

Montant au crédit des profits et pertes........31,130 65

$87,554 34

Montant payé sur 26 décès........$45,450 00

Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires........10,679 26—$56,129 2

$31,425 08

PASSIF.

Polices ass "A"........$5,802 25

Polices ass "B"........4,276 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse........$2,255 56

Décès payés "non réclamé"........4,500 00

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton........7,540 00

Chemin de fer Canal et Claiborne........5,216 25

Banque d'Amérique........4,210 50

Banque Nationale Mutuelle........5,000 00

Dû sur assessements en voie de recouvrement........9,805 00

Meubles de Bureau........1,484 68

Effets à recevoir........1,30

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies........$52,643

Primes de rivières........1,113 5

Total des primes........$53-815 18

En moins—primes non expédiées........35,876 79

Montant net des primes........$17,988 39

A déduire:

Pertes par les incendies—payées........$ 226 83

Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts........12,164 98 12,391

Montant réservé pour pertes non réglées........$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450........$151,222 88

Propriétés foncières appartenant à la compagnie........17,500 00

Prêt garanti par des actions........1,009 00

Actions appartenant à la compagnie........27,540 00

Bons des Etats-Unis........5,000 00

Effets à recevoir........8,236 85

Capital 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action........$312,750

Montant réservé pour risques surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées........17,938 3

Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé........17,938 40

Montant réservé pour perte non réglées........5,546 60

Salaires non payés........789 11

$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j an A. D. 1874.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.